



PROGRAMME D'ETUDES

1. POL
2. MATA

ANNEE ACADEMIQUE

2025-2026

SEMESTRE

2^{ème}

TITRE DU COURS

Les finances publiques de l'Union européenne

PROFESSEUR DU COURS

Professeure A. VITREY DE GARDEBOSC

ASSISTANT DU COURS

Tanguy BALCON

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

1. optionnel
2. optionnel

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

4

1. OBJECTIF DU COURS

L'objectif du cours est de mettre en évidence l'interdépendance entre les finances publiques et le processus d'intégration et de positionnement de l'Union. En partant des dispositions du Traité et de leur application à travers les procédures et les différents accords interinstitutionnels, nous démontrons l'importance croissante des finances publiques de l'Union (au-delà du volume du budget lui-même) comme politique intégrée dans le contexte de la gouvernance européenne et des crises qui affectent l'Union européenne (crise économique et financière de 2008, crise migratoire de 2015, Brexit, crise sanitaire, guerre en Ukraine, crise de l'énergie, crise commerciale). Le cours permet d'appréhender la dimension budgétaire de l'action communautaire : recettes, dépenses, procédures, mécanismes de contrôle et d'analyser le rôle et l'équilibre des différentes institutions dans la prise des décisions budgétaires.

Voir *outline* du cours.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le contenu du cours tel que mentionné ci-dessus s'intègre pleinement dans les objectifs d'apprentissage spécifiques du programme d'étude POL suivants :



- 1.1 Les étudiants ont une compréhension pluridisciplinaire de l'intégration européenne, qui leur permet de comprendre la nature, les dynamiques et le fonctionnement de l'UE de manière transversale.
- 1.2 Les étudiants ont une connaissance générale des principales composantes du système politique de l'UE : institutions, acteurs, procédures de prise de décision, compétences et politiques européennes.
- 1.3 Les étudiants développent une compréhension approfondie des logiques d'élaboration des politiques et des négociations au sein du système politique de l'UE, grâce à des exercices, des travaux de recherche et d'approfondissement sur les thématiques du cours.
- 1.4 Les étudiants peuvent reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter des phénomènes politiques, sociétaux et économiques de l'intégration européenne.
- 1.5 Les étudiants peuvent analyser le processus de l'élaboration des politiques, et les acteurs impliqués, à différents niveaux de gouvernance et peuvent réfléchir aux développements potentiels.
- 1.6 Les étudiants peuvent analyser, dans un temps limité, des questions complexes et nouvelles, en trouvant et en explorant diverses sources d'information et en livrant une synthèse analytique et critique.
- 1.7. Les étudiants peuvent travailler dans le cadre d'un projet complexe, individuel ou collectif, et ils développent des compétences de planification, d'organisation, de priorisation et de gestion du temps.
- 1.8. Les étudiants peuvent communiquer clairement et efficacement, à travers des présentations orales et des documents, face à des publics variés.
- 1.9. Les étudiants peuvent évoluer dans un contexte multiculturel et prendre en compte une variété de systèmes politiques, de logiques institutionnelles et de contextes culturels.

Pour les étudiants MATA, les objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude MATA suivants s'appliquent :

1. Connaissance

1.1 Maîtrise théorique

Le ou la diplômé·e démontre une maîtrise avancée et une capacité critique vis-à-vis des principales approches théoriques et des concepts analytiques relevant de son domaine disciplinaire (relations internationales et études diplomatiques, science politique, études régionales) ou de son orientation interdisciplinaire, et peut les appliquer à l'analyse des affaires transatlantiques.

1.2 Connaissance de l'état de l'art scientifique

Le ou la diplômé·e est capable d'identifier, d'interpréter et d'évaluer de manière critique l'état actuel de la recherche académique sur les affaires transatlantiques et de situer ces travaux au sein des débats scientifiques plus larges, en cohérence avec sa spécialisation (inter)disciplinaire.

1.3 Connaissance institutionnelle et politique comparative

Le ou la diplômé·e possède une connaissance approfondie et comparative des systèmes politiques de l'Union européenne et des États-Unis, y compris leurs structures institutionnelles, leurs processus décisionnels et leurs politiques internes et externes, et peut analyser leurs interactions dans un contexte transatlantique.

1.4 Compréhension historique et contextuelle

Le ou la diplômé·e peut contextualiser et interpréter les développements transatlantiques contemporains en intégrant des perspectives historiques, politiques, juridiques et économiques, et



peut expliquer de manière significative comment les dynamiques du passé façonnent les choix politiques, les débats et les cadres institutionnels actuels.

1.5 Assimilation de connaissances et de perspectives plurielles

Le ou la diplômé·e peut synthétiser et intégrer des apports issus de plusieurs disciplines pertinentes pour les affaires transatlantiques (par exemple les relations internationales, la science politique, les études régionales ou une approche interdisciplinaire) et est capable d'adopter et de comparer les perspectives européennes et américaines dans l'analyse et l'évaluation des enjeux transatlantiques.

1.6 Analyse du poids géopolitique relatif de l'UE et/ou des États-Unis

Le ou la diplômé·e peut analyser les évolutions internes en Europe et/ou aux États-Unis qui influencent leur positionnement géopolitique et, par conséquent, les intérêts européens et/ou américains en matière d'affaires transatlantiques.

1.7 Évaluation de la capacité d'action dans les affaires transatlantiques

Le ou la diplômé·e acquiert une compréhension nuancée des pressions politiques, économiques et/ou sociales internes et de la manière dont elles peuvent affecter, directement ou indirectement, la relation transatlantique ainsi que la capacité des partenaires transatlantiques à agir conformément aux besoins du partenariat.

2. Compétences analytiques, critiques et professionnelles

2.1 Ouverture analytique

Le ou la diplômé·e peut analyser les affaires transatlantiques de manière large et multidisciplinaire, en abordant les défis du domaine avec curiosité intellectuelle, sensibilité à la diversité des perspectives et capacité à comprendre et à gérer des situations complexes et ambiguës.

2.2 Réflexion critique, argumentation et communication

Le ou la diplômé·e est capable de réfléchir de manière critique à un large éventail de questions liées aux affaires transatlantiques, de développer des points de vue informés et fondés sur des preuves, et de les communiquer efficacement, à l'oral comme à l'écrit, en travail autonome ou en collaboration.

2.3 Conception et conduite de la recherche

Le ou la diplômé·e peut transformer de manière autonome des enjeux transatlantiques complexes en une question de recherche claire et réalisable, identifier et évaluer des sources pertinentes conformément à son ancrage (inter)disciplinaire, mobiliser des concepts et des méthodes appropriés, et présenter les résultats de la recherche dans le respect des standards éthiques du domaine.

2.4 Traitement de l'information, analyse et résolution de problèmes

Le ou la diplômé·e est capable de traiter rapidement de grands volumes d'informations, d'analyser de manière critique des sources (inter)disciplinaires pertinentes et de proposer des solutions créatives, réalisables et analytiquement fondées aux problèmes rencontrés dans le domaine des affaires transatlantiques.

2.5 Autonomie professionnelle, compétences organisationnelles et compétences interculturelles

Le ou la diplômé·e dispose de la maturité intellectuelle et des compétences professionnelles nécessaires pour fonctionner de manière autonome et responsable dans des environnements professionnels nationaux ou internationaux — en particulier dans des contextes transatlantiques — en planifiant et organisant efficacement son travail, en établissant des priorités, en respectant les délais, en coopérant au-delà des frontières culturelles et disciplinaires et en développant des réseaux professionnels.



3. CONTENU DU COURS

- Notions élémentaires de Finances publiques
- Quel budget pour l'Union Européenne ?
- Le système budgétaire de l'Union européenne : recettes, dépenses, ressources propres et la réforme en cours
- L'encadrement des dépenses : survol des différents cadres financiers depuis 1988 ; le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et NGEU, les propositions récentes pour l'après 2027
- Le Traité de Lisbonne et son impact sur le budget de l'UE
- La procédure budgétaire annuelle
- Le contrôle et l'exécution du Budget - Le Règlement Financier
- Budget et gouvernance économique : Plan Juncker, Plan de relance (NGEU)

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cœur de la matière est enseigné de manière *ex cathedra* (**cours magistral**). Les étudiants sont invités à poser des questions et à participer à des discussions pendant le cours. Après chaque cours. Ils doivent préparer une **présentation orale** (ppt) de 10-15 min sur un thème vu en cours et à développer et rédiger une **fiche écrite** de deux pages maximum (avec une bibliographie sommaire) pour la session suivante. Ils sont également invités à lire des documents (textes officiels le plus souvent) qui font l'objet d'une discussion en classe ou qui sont suggérés comme complément du cours. Une séance de **tutorat** ayant pour but d'approfondir un thème du cours par l'Assistant académique, pourra être proposée. Une **visite au Parlement européen (réunion de commission)** peut être proposée (si le calendrier le permet) pour mettre en pratique les connaissances acquises au cours de l'année. **Un intervenant externe** (Parlement européen ou Commission européenne) peut être invité en fin d'année, dans le cadre des heures de cours afin de partager une vision concrète d'une négociation récente ou d'un dossier important.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral
- Lecture commentée de textes officiels (résolutions PE, arrêts de la CJUE, conclusions du Conseil européen)
- Présentations
- Bibliographie : voir *outline* du cours

6. EVALUATION¹

- Examen oral: 50%
- Contrôle continu (présentations orales, participation, rédaction de fiches) : 50 %

¹ Les modalités d'évaluation de l'examen final pourront faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Plagiat : Conformément aux articles 39a et suivants du règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, le plagiat, l'auto-plagiat, la collusion et la falsification de données sont expressément interdits et sont considérés comme des fautes académiques. Tous les travaux écrits remis par un étudiant sont évalués non seulement en fonction de leur originalité, mais aussi en fonction de l'étendue et de la rigueur des recherches effectuées. Tout cas de plagiat, d'auto-plagiat, de collusion ou de falsification de données, tel que défini dans le règlement des études susmentionné, donnera lieu à l'application de sanctions conformément à l'article 40 dudit règlement.

Intelligence artificielle : conformément aux articles 38 et suivants du règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, l'utilisation de l'IA générative (genAI) autorisée pour le présent cours est limitée. Les étudiants peuvent utiliser les outils genAI exclusivement aux étapes fondamentales du processus de travail, telles que le brainstorming sur la structure ou l'approche, la sélection de la littérature ou l'organisation des données. L'utilisation de la genAI pour les étapes avancées du processus de travail, y compris l'analyse ou l'interprétation des données, la génération d'arguments, la rédaction ou l'écriture de textes, ou la traduction et la réécriture de contenus, est strictement interdite.

L'utilisation non générative d'outils d'IA, tels que la vérification orthographique, la gestion des styles de référence ou la recherche d'informations, est autorisée par défaut pour tous les travaux de cours et la thèse de master.

Toute utilisation de l'IA générative, même dans la catégorie restreinte, doit être mentionnée de manière transparente, conformément aux directives de référence des départements. Les étudiants assument l'entière responsabilité de l'ensemble du contenu qu'ils soumettent, quels que soient les outils utilisés, et doivent veiller au respect des règlements du Collège en matière d'intégrité académique, de protection des données et de propriété intellectuelle. Les violations du champ d'application autorisé de l'utilisation de l'IA, ou le fait de ne pas reconnaître cette utilisation, constituent une faute académique et seront sanctionnées conformément aux articles 39a, 39b et 40 du règlement académique sur le plagiat, la falsification de données et les infractions connexes.

7. EXAMEN DE RATTRAPAGE

En seconde session l'examen vaut pour 100% de la note finale ; l'examen sera écrit.